

Tangence



Les mémoires de l'immoralité. De la « mort d'État » à l'époque des Guerres de religion

Memories of immorality: "La mort d'État" during the religious Wars

Michel De Waele

Number 66, Summer 2001

Les écritures de la morale au XVII^e siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/008237ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/008237ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

In the aftermath of the civil wars which raged from 1562 to 1598, France in accordance with the wishes of the Royals in power, sought to forget the events which had divided it for such a long time. But certain immoral acts remained indelibly engraved in the collective and individual memories of the people. Historians, while condemning them, strove to offer explanations. Their writings thus contributed to defining the new morality which developed during the 17th century.

Publisher(s)

Presses de l'Université du Québec

ISSN

0226-9554 (print)

1710-0305 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Waele, M. (2001). Les mémoires de l'immoralité. De la « mort d'État » à l'époque des Guerres de religion. *Tangence*, (66), 9–21.
<https://doi.org/10.7202/008237ar>

Tous droits réservés © Tangence, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les mémoires de l'immoralité. De la « mort d'État » à l'époque des Guerres de religion

Michel De Waele, Université de Montréal

Au cours de la période des Guerres de religion, la France vécut un ébranlement profond, alors que la plupart des valeurs sur lesquelles le royaume s'était érigé au fil des siècles furent remises en question par les protagonistes. Les événements forcèrent les Français à s'interroger sur leurs identités personnelle et collective, et à mieux les définir¹, alors que des explosions de violence permettaient à la communauté de se purger de la souillure et de la « pollution » dont étaient entre autres responsables ceux qui ne partageaient pas la foi du plus grand nombre². Ces violences prirent plusieurs formes : gestes iconoclastes, pillages, massacres, assassinats divers commis par des particuliers ou par des groupes — et la liste pourrait être longue. « La fin justifie les moyens », dit le dicton : il n'empêche qu'il n'était pas facile, aux lendemains des guerres civiles, de vivre avec le souvenir d'actes immoraux commis au nom de la religion ou de l'État. C'est pourquoi l'horreur de certaines situations a incité plusieurs auteurs à réécrire l'histoire, de manière à justifier ce qui semblait injustifiable.

De Charles IX à Henri IV, les souverains français, ayant promulgué des édits de pacification dans l'espoir de mettre un terme aux guerres civiles qui affligeaient le pays, insistèrent énormément

-
1. Voir, notamment, Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion*, Louvain, Nauwelaerts, 1971 ; Michel De Waele, « De Paris à Tours : la crise d'identité des magistrats parisiens de 1589 à 1594 », *Revue historique*, Paris, vol. CCXCIX, n° 3, 1998, p. 549-577.
 2. Voir ici N. Davis, « The Rites of Violence : Religious Riots in Sixteenth-Century France », *Past and Present*, Oxford, vol. 59, 1973, p. 51-91 ; Philip Benedict, *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 63-69 ; Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1620)*, Paris, Syssel, 1990, 2 vol. Sur la nécessité de se purger de la pollution apportée par l'autre, voir Mary Douglas, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou* [Londres, 1967], Paris, Éditions la Découverte, 1992.

sur l'«oubliance»³ des choses passées, la perte des mémoires collective et individuelle. Cette politique ne représentait pas une pratique nouvelle, propre à l'époque. Ainsi, lorsque les démocrates athéniens l'emportèrent sur l'armée des Trente en 401 avant Jésus-Christ, ils voulurent jurer avec leur adversaire d'hier d'oublier le passé commun⁴. Évidemment, un tel objectif n'était pas facilement atteignable : il s'avérait même irréaliste, comme le reconnaît d'ailleurs Charles IX dans l'article 39 de l'édit de Saint-Germain, promulgué en 1570 : «Et par ce que plusieurs particuliers ont reçu et souffrent tant d'injures et dommages en leurs biens et personnes, que difficilement ils pourront en perdre si tôt la mémoire, comme il serait bien requis pour l'exécution de notre intention [...]»⁵. La difficulté était d'autant plus grande que la Renaissance avait vu naître la conscience historique française. Rompant avec le style propre aux chroniqueurs de la fin du Moyen Âge, les historiens du xvi^e siècle développèrent une approche critique et insistèrent sur la nécessité de vérifier la véracité des faits présentés. La légitimité de cet exercice était fondée sur le développement d'une méthode historique, entre autres par des auteurs tels Bodin et La Popelinière. Le premier présenta l'histoire comme la gardienne de la mémoire publique dans son *Methodus* publié en 1560⁶. Mais l'histoire servait aussi à justifier les actes et les prises de position des uns et des autres au cours de la période des troubles. Se dé-

3. Le terme *oubliance* est utilisé de façon commune au xvi^e siècle en lieu et place d'*oubli* : tous les édits de pacification accordés par Henri IV aux individus ayant suivi la Ligue parlent ainsi de l'«oubliance» des choses passées.

4. Nicole Loraux, *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot, 1997.

5. André Stegmann, *Édits des guerres de religion*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

6. Étienne Pasquier, *Les recherches de la France*, dans *Œuvres complètes*, Amsterdam, 1723 ; Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, dans *Œuvres philosophiques*, édition préparée par P. Mesnard, Paris, Presses universitaires de France, 1951 ; Henri de La Popelinière, *L'histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie, plus le dessein de l'histoire nouvelle des François*, Paris, 1599 ; Claude-Gilbert Dubois, *La conception de l'histoire en France au xvi^e siècle*, Paris, A. G. Nizet, 1977 ; C. Vivanti, «Les recherches de la France d'Étienne Pasquier : l'invention des Gaulois», dans Pierre Nora (sous la dir. de), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, vol. 2, p. 215-245 ; George Huppert, *L'idée de l'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1973 ; Donald R. Kelley, *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law and History in the French Renaissance*, New York, Columbia University Press, 1970.

veloppant en tant que discipline propre, elle ne pouvait pour autant être neutre : la « gestion » des souvenirs des Guerres de religion devenait ainsi une affaire très compliquée.

La question était d'importance, et certains avaient des idées bien arrêtées sur ce sujet. Ainsi, l'ancien ligueur radical Louis Dorléans, qui cherchait alors son retour en grâce après un exil aux Pays-Bas espagnols, soutint que « la mémoire d'un temps calamiteux ne doit être rafraîchie principalement quand tout est pardonné⁷ ». Par ailleurs, Pierre Matthieu, lui aussi ancien ligueur, avait des vues plutôt ambiguës sur ce point. Dans son *Histoire des derniers troubles de France*, publiée pour la première fois en 1594, il présentait les Guerres de religion comme le produit des machinations espagnoles, des ambitions nobiliaires et de la manipulation de la religion à des fins politiques. Il y racontait avec force détails les événements des règnes d'Henri III et d'Henri IV, tout en portant aux nues la politique d'oubliance du premier Bourbon. Il allait jusqu'à soutenir que le roi devait punir avec plus de sévérité ceux qui renouvelaient la mémoire des temps passés que ceux qui avaient commis des actes contre la couronne⁸. Mais un peuple, un individu ne peuvent vivre sans mémoire. La politique d'oubliance des rois français supposait donc une réécriture du passé récent, exigeait même une reconstruction du temps des guerres civiles, de sorte que les historiens devaient faire des « choix éditoriaux » qui ne pouvaient qu'altérer la perception de l'histoire.

Les responsables des violences à l'époque des Guerres de religion furent aussi bien des nobles que des roturiers. Certains de ces actes, commis par les plus grands du royaume, étaient carrément immoraux au regard des comportements attendus de la part d'un aristocrate du temps. Les assassinats politiques représentaient un exemple de ces agissements considérés comme monstrueux à l'aune de la normalité guerrière. Certes, les Français du xvi^e siècle avaient une perception du meurtre différente de la nôtre : il était entendu, par exemple, que le roi pouvait pardonner

7. « Lettre de Louis Dorléans à Pomponne de Bellièvre », 18 avril 1603, B. N., Ms. Fr. 15900, f° 440-441. La Ligue était le parti des catholiques extrémistes qui s'opposèrent à l'avènement d'Henri IV sous prétexte qu'il était protestant.

8. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des rois treschrestiens Henri III, roy de France et de Pologne, et Henry IIII, roy de France et de Navarre*, s. l., 1601.

les auteurs de certains assassinats si ceux-ci avaient été commis dans des circonstances particulières. Le juriste Jean Papon avait ainsi établi une liste de onze cas pour lesquels le meurtre, quoique non permis, pouvait être pardonné par l'autorité royale⁹. Les auteurs de tels actes avaient alors la possibilité de demander au roi leur pardon en lui écrivant, ou en faisant écrire par des notaires, des lettres expliquant et légitimant leur geste, le présentant généralement comme un homicide involontaire ou provoqué par la partie adverse¹⁰. Mais le meurtre gratuit, planifié ou commis par trahison, avait peu de chance d'être pardonné par l'autorité... à moins qu'il n'ait été commis par celle-ci. C'est ainsi qu'Henri III a posé des gestes qui paraissaient complètement immoraux à certains de ses contemporains : compte tenu du souci d'oubliance prévalant par la suite, il importe dès lors de se demander comment ces actes furent rappelés par certains des historiens au cours de la période qui suivit immédiatement les Guerres de religion.

Deux événements retiennent particulièrement l'attention. Le plus connu fut l'assassinat, en décembre 1588, du duc de Guise et de son frère, le cardinal de Lorraine. Depuis le 12 mai de cette même année, le roi avait complètement perdu le contrôle de sa capitale qui répondait aux ordres du duc de Guise. Ce dernier, catholique convaincu, considérait qu'Henri III n'en faisait pas assez pour éradiquer le protestantisme en France. Soutenu par une foule fanatisée par des prédicateurs, Guise avait fait une entrée triomphale dans Paris, malgré l'ordre du souverain de ne pas s'approcher de la ville. Ayant fui les bords de la Seine pour trouver refuge sur les rives de la Loire, Henri III convoqua les états généraux du royaume dans l'espoir de reprendre la situation en mains. Mais la Ligue prit le contrôle de l'assemblée, forçant le monarque à accepter des positions radicales qui allaient contre sa volonté d'apaiser les tensions. Poussé à bout, le dernier Valois se résolut à faire assassiner son adversaire. La tragédie se déroula en deux temps : le 23 décembre 1588, le duc de Guise tomba sous les coups des Quarante-Cinq, la garde personnelle du souverain ; le lendemain, son frère, qui avait été conduit dans une cellule, passa de vie à trépas. Pour le roi, il ne s'agissait pas de meurtres,

9. Jean Papon, *Trias Judiciel du Second Notaire*, Lyon, Jean de Tournes, 1575, p. 466-471.

10. Natalie Zemon Davies, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au xv^e siècle*, Paris, Seuil, 1988.

mais d'exécutions de justice destinées à répondre à un danger imminent menaçant le royaume. Pour les Ligueurs, il s'agissait de crimes crapuleux, d'assassinats odieux : les victimes furent considérées comme des martyrs, leur meurtrier comme un tyran. Henri de Valois allait d'ailleurs être excommunié par le pape quelques mois plus tard pour avoir fait tuer un cardinal.

Toutefois, ces mêmes catholiques s'étaient probablement réjouis d'un autre acte posé par Henri, alors qu'il n'était encore que duc d'Anjou. En mars 1569, lors de la troisième guerre civile, l'armée royale qu'il menait recherchait le contact avec ses adversaires protestants commandés, entre autres, par le prince de Condé. L'affrontement entre les forces rivales eut finalement lieu le 13, aux abords du village de Jarnac, près d'Angoulême. La bataille tourna finalement à l'avantage des troupes royales et Condé fut blessé lors de l'affrontement. S'étant rendu, il fut assassiné de sang-froid par Jean de Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui, allant à l'encontre du code de l'honneur nobiliaire, lui tira un coup de pistolet dans la tête après qu'il se fut constitué prisonnier. Ce ne fut pas le seul acte discutable que devait poser le futur monarque ce jour-là. Allant à l'encontre de toutes les règles chevaleresques, il humilia publiquement le cadavre de son ennemi et l'exposa aux moqueries de ses soldats en le faisant transporter à Jarnac sur le dos d'une ânesse, « par dérision [...] bras et jambes pendantes », rapporta Brantôme¹¹. De plus, questionné sur le sort à réserver aux autres prisonniers, sa réponse fut : « Tuez-les tous¹² ! »

Évidemment, les catholiques ne voulurent pas reconnaître que Condé avait été assassiné. Mais les huguenots ne se faisaient pas d'illusions sur ce sujet. Dans des « épithaphes » écrites aux lendemains de cette tragédie, des auteurs tels Henri Estienne ou Antoine de La Roche de Chandieu dénoncèrent le fait que, au mépris de la parole donnée, les ennemis de Condé l'avaient tué de sang-froid :

-
11. Anne-Marie Cocula, « Dreux, Jarnac, Coutras : le rebondissement de la vendetta des grands », dans *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire. I-Coutras*, Pau, J & D Éd., p. 17-37. Anjou voulait peut-être débarrasser les catholiques d'un des plus brillants chefs de guerre protestants. Toutefois, une rivalité personnelle opposait également les deux hommes, notamment au sujet de la charge de lieutenant général du royaume qu'ils convoitaient.
 12. Pierre Chevallier, *Henri III*, Paris, Fayard, 1985, p. 115-116.

Bourbon voyant les troubles de l'Eglise
 Renouvez par les seditieux,
 Pour toy, dit-il, pour toy, race des cieux,
 A ce coup ci ma vie sera mise.
 Ainsi advint : sa personne fut prise,
 Et l'ennemi traistre et malicieux
 L'osa tuer, et d'un bras furieux
 Rompre la foy qu'il luy avoit promise.
 Bourbon promis, Bourbon donna sa vie :
 Mais l'ennemi qui la luy a ravie,
 Contre sa foy usa de cruauté.
 En ce fait donc, passant, ie te demande,
 Qui de ces deux te semble estre plus grande,
 La loyauté, ou la desloyauté¹³.

Henri de Navarre, lui, considéra cet assassinat brutal comme un geste indigne d'un chrétien, «une action cruelle et barbare» qui devait être vengée par tous les princes de la chrétienté. Dans une lettre adressée au duc d'Anjou dans laquelle il le blâmait pour la mort de Condé, Navarre affirmait que ce meurtre «laissait à la postérité l'exemple d'une couardise remarquable, de déloyauté et de cruauté¹⁴». En revanche, cette nouvelle réjouit les catholiques qui y voyaient le signe de la fin prochaine des guerres : feux de joie, processions, prières publiques et *Te Deum* animèrent le royaume. Selon Jean Burel, la procession organisée au Puy-en-Velay pour célébrer l'événement attira tellement de monde que les individus qui l'ouvraient rencontrèrent son arrière-garde alors qu'ils traversaient une des places de la ville¹⁵. Les poètes catholiques louangèrent les exploits du duc d'Anjou à Jarnac et, quelques mois plus tard, à Moncontour :

Tel qu'un petit aigle sort,
 Fier et fort
 Dessous l'aile de sa mère [...]
 Il a guidant ses guerriers

13. *Épithaphes de Louys de Bourbon, prince de Condé, & c.*, s.l.n.d., f° 10.

14. «A Monsieur mon cousin, monsieur le duc Auguste, Prince et eslecteur du Saint Empire», 11 avril 1569, et «A Monsieur», 12 juillet 1569, dans *Recueil des lettres-missives d'Henri IV*, Paris, 1872, vol. 8, p. 8-10 et 12-18.

15. *Mémoires de Claude Haton contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*, édition préparée par F. Bourquelot, Paris, 1877, vol. 2, p. 549; *Mémoires de Jean Burel. Journal d'un bourgeois du Puy à l'époque des guerres de Religion*, édition préparée par A. Chastaing, Saint-Vidal, 1983, p. 25.

De Lauriers
Orné son front et sa bande [...] ¹⁶

Deux assassinats, deux mémoires. Les historiens immédiats des Guerres de religion ont en effet analysé de façon bien différente la mort du duc de Condé et le meurtre des Guise. La responsabilité du duc d'Anjou dans le premier événement est occultée, alors que son ordre de tuer ses ennemis en 1588 est justifié et légitimé. Jacques-Auguste de Thou, nommé conseiller d'État par Henri III en 1588, entreprit dès la fin des guerres civiles l'écriture d'une *Histoire universelle* qui couvrait la période 1545-1607. Royaliste et gallican convaincu, il cherchait à défendre le dernier Valois, bien qu'à l'occasion il ait pu se montrer critique face à certaines de ses politiques. Les circonstances de la mort de Condé ne lui étaient pas inconnues ; il relata ainsi la manière dont Montesquiou s'approcha du prince qui s'était rendu aux sieurs d'Argence et de Saint-Jean et, « dans le temps que le Prince leur parloit », comment il « lui tira un coup de pistolet par derriere et le tua ¹⁷ ». De Thou fit allusion aux « ordres secrets » qu'aurait eus Montesquiou pour agir, mais il n'osa affirmer ouvertement qu'ils provenaient du duc d'Anjou. Il taisait de même le sort réservé au cadavre de Condé et indiquait simplement qu'Anjou avait voulu jouir de sa victoire en jeune homme qu'il était. Entre autres, on lui suggéra l'idée d'ériger une chapelle sur le lieu où son ennemi était tombé : célébration bien innocente et, surtout, bien catholique. Mais il en fut dissuadé par François Carnavalet, « qui lui fit entendre que c'étoit le moyen de persuader à tout le monde, qu'il avoit fait tuer le prince de Condé, comme le bruit en couroit déjà ¹⁸ ». Allusion voilée à une possible implication directe du futur Henri III dans cet assassinat, que même les historiens protestants n'osèrent porter trop loin. Après avoir vanté les exploits de Condé lors de la bataille de Jarnac, Agrippa d'Aubigné soulignait qu'il s'était constitué prisonnier alors qu'il était « enveloppee des Reistres ». Et ce fut au milieu de cette multitude qu'arriva Montesquiou, « capitaine des gardes de Monsieur, et partant d'auprès de lui ¹⁹ ». L'accusation était là, sans

16. Pierre de Ronsard, « Hymne pour la victoire de Moncontour », dans *Œuvres complètes*, édition préparée par J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Paris, Gallimard, 1994, vol. II, p. 512-513.

17. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, Londres, 1734, vol. 5, p. 572.

18. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 5, p. 574.

19. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, édition préparée par A. Thierry, Genève, Droz, 1985, t. III, p. 58-59. Le récit de d'Aubigné sera repris par le

que l'historien ne s'y attarde davantage. Pierre Mathieu, quant à lui, ne fit que souligner le décès sans se pencher sur ses circonstances²⁰. Il faut remarquer que personne n'osa s'intéresser à la possible rivalité entre le duc d'Anjou et le prince de Condé au sujet de la charge qu'ils espéraient tous deux, épisode trop banal qui sentait moins le règlement de comptes politique que l'affaire basement personnelle.

Les circonstances entourant les meurtres de Blois, en raison de leurs conséquences, ont naturellement retenu davantage l'attention des historiens. Les circonstances exactes des assassinats étaient bien connues, mais les détails de leur déroulement restaient plutôt flous, ce qui allait permettre aux historiens de les présenter de façon différente. Tous, d'abord, s'entendaient sur un premier point : le duc de Guise avait reçu plusieurs avertissements lui signifiant que quelque chose se tramait contre sa personne. Prévenu d'un possible attentat, le duc aurait décidé librement de faire face à son destin, le geste meurtrier cessant dès lors d'être entaché de trahison. Deuxième point qui faisait l'unanimité : le duc ou, à tout le moins, son parti, fut responsable de sa propre mort. Pierre Matthieu faisait porter le blâme sur la Ligue : si, après les événements qui avaient provoqué son départ de Paris, le roi était fort encoléré, il avait pourtant réussi à se calmer et envisageait l'avenir de façon plus sereine. Malheureusement, les catholiques extrémistes le poussèrent à bout par leurs demandes irréalistes présentées dans le cadre des états généraux : « que si la Ligue n'eust rien fait de sa part pour rallumer ces cendres encores chaudes au foy, que le feu de la cholere du Roy ne se fut jamais rallumé²¹ ». Jacques-Auguste de Thou, pour sa part, nota que le roi fut « outré » par les stratagèmes utilisés par le duc de Guise lors des états généraux : la Ligue poussait en effet le roi à la guerre contre les protestants, mais sans vouloir lui donner les moyens de la remporter²². Il était entendu que les rois, tout en

catholique François de Mezeray dans les années 1640, qui y ajoutera un commentaire : l'acte posé par Montesquiou fut une « Action generalement destestée des gens de bien » ; voir François de Mezeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste*, Paris, 1643-1651, t. 2, p. 1015.

20. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, ouvr. cité, f° 4v.

21. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, ouvr. cité, f° 128v.

22. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 10, p. 438.

devant s'efforcer de la contrôler, avaient droit à la colère qui les aidait à se faire craindre et respecter²³. La colère était par ailleurs fréquemment invoquée par les meurtriers qui recherchaient leur pardon auprès du souverain²⁴. Tout cela pouvait déjà servir à légitimer la décision de se débarrasser du duc de Guise, mais il y avait plus.

Le concept de légitime défense est le thème que l'on retrouve le plus souvent dans les textes des historiens qui se sont penchés sur les assassinats de Blois. Il permet de dépersonnaliser le geste, de désengager la responsabilité de l'individu royal pour en faire une affaire d'État. C'est ainsi qu'Étienne Pasquier parla de «mort d'État» en référence à l'assassinat des Guise²⁵. Les agissements du prince lorrain et de sa famille depuis 1576, date du traité de Joinville par lequel les Guise s'allièrent à l'Espagne pour la défense du catholicisme en France, donnaient ample matière à réflexion à Henri III. Les partisans du souverain ne cessaient de lui représenter que la Ligue en général, et ses dirigeants en particulier, étaient nuisibles à son pouvoir. Selon François de Mezeray, historien catholique plus tardif, le roi recevait quotidiennement mille mauvais rapports et avis sur le comportement de son rival ; on lui racontait des choses «qui certes n'étoient pas sans beaucoup d'apparence, si elles n'étoient veritables tout à fait²⁶». L'ancien ligueur Pierre Matthieu, lui, alla beaucoup plus loin : il énuméra en effet vingt raisons différentes qui avaient pu pousser le dernier Valois à agir contre son ennemi²⁷. Ce fut donc pour sauver, non pas sa personne, mais la couronne, que le roi, haut-justicier, jugea et condamna sans appel le duc félon. Il aurait voulu recourir aux voies ordinaires de justice, assurait de Thou, mais les circonstances du temps rendaient la chose impossible. La légitime défense fut également invoquée pour justifier le meurtre du cardinal de Lorraine.

23. Sur ce point, voir *Anger's Past. The Social Use of an Emotion in the Middle Ages*, édition préparée par B. H. Rosenwein, Ithaca, Cornell University Press, 1998 ; Karl J. Leyser, *Rule and Conflict in an Early Medieval Society. Ottonian Saxony*, Bloomington, Indiana University Press, 1979.

24. Natalie Zemon Davies, *Pour sauver sa vie*, ouvr. cité.

25. «A Monsieur Airault, Lieutenant criminel d'Angers», dans *Œuvres complètes*, vol. 2, cols 367-376.

26. François de Mezeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste*, ouvr. cité, t. 3, p. 561.

27. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, ouvr. cité, f° 142v-144.

Celui-ci, fait prisonnier, se laissa aller à insulter et menacer le souverain. Selon de Thou, il « laissa échapper quelques menaces, qui ayant été rapportées au Roi par ceux qui le gardoient, furent la cause de sa mort²⁸ ».

Présentés ainsi, les assassinats du prince de Condé et des frères lorrains devenaient des gestes de guerre, des actions d'État, dont le caractère immoral était masqué par l'invocation du contexte ou des tournures de phrases qui oblitèrent une partie de la vérité. Mais l'Histoire est aussi leçon, est aussi message. Les auteurs que l'on vient d'évoquer ont tout de même réussi à témoigner de l'immoralité des gestes commis, et ce de deux façons. D'abord, en insistant sur le caractère pour le moins crapuleux des meurtres, même si la raison d'État les justifiait. La description de la mort du duc de Guise est ici éclairante. Contrairement au royaliste de Thou, les catholiques insistèrent sur le côté sordide de l'affaire. Sur ce point, le dévot de Mezeray fut particulièrement éloquent. Convoqué par le roi dans sa chambre, le duc y pénétra. Puis,

les neuf des quarante-cinq qui estoient là en embuscades le saluèrent civilement, & feignent de le conduire a la porte du cabinet: mais l'un d'eux au lieu de lever la tapisserie, luy saisit la garde de son espée, un autre luy donne un grand coup de poignard par derriere dans la gorge: car il avoit peur qu'il ne fust armé d'une cotte de mailles, un troisième se jette à ses jambes, un quatrième sur son dos, & tous les autres le chargent en confusion; Et toutesfois ce grand courage ne succombe pas d'abord à la multitude de ses ennemis, ny à la douleur de ses blessures, mais fait de merveilleux efforts, les secoüant contre les murailles, & les traissant tous d'un bout de la chambre à l'autre, tant il estoit puissant: enfin ayant esté frappé d'un coup d'espée dans les reins, il vient tomber au pied du lict du Roy, où il rendit les derniers abois²⁹.

Tout était là: la préméditation avec la présence sur place des assassins, la trahison puisque ses futurs meurtriers commencèrent par faire un beau visage au duc, la couardise puisque l'on se mit à neuf contre un, la lâcheté puisque le premier coup fut porté dans le dos. Ces circonstances permettaient de faire ressortir le courage et la force de caractère de Guise. Matthieu fut moins explicite

28. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 10, p. 471.

29. François de Mezeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste*, ouvr. cité, t. 3, p. 569.

dans sa description, mais laissa sous-entendre que les spadassins étaient cachés à la vue de leur victime : « comme il sort de la chambre du Conseil pour traverser en celle où estoit le cabinet du Roy, & qu'il leve d'une main la tapisserie pour y entrer, il se voit chargé de coups d'espee & de poignars par cinq ou six des quarante cinq³⁰ ». Quant à de Thou, sa présentation fut encore plus alambiquée, mais elle laissait croire que Guise avait été attaqué de front : « Saint-Malines, un de ceux que Henri avoit choisis pour cette exécution, mettant une main sur la garde de son épée, lui porta de l'autre un coup de poignard de haut en bas dans la poitrine, de peur que sous ses habits il ne fût armé d'une cuirasse³¹ ».

Mais de Thou eut aussi recours à une autre tactique pour souligner l'aspect douteux des actes posés par Henri III, tant à Jarnac qu'à Blois. L'immoralité des gestes fut soulignée par la vertu des victimes et, d'une certaine façon, c'est le thème du regret qui était ainsi introduit : regret de voir la France perdre des hommes de valeur — surtout de cette façon —, regret de voir que ceux-ci n'avaient pas toujours su choisir la France. Morts, Condé et Guise se virent louangés par l'historien. Le premier rassemblait « [l]a valeur, la constance, l'esprit, l'adresse, la sagacité, l'expérience, la politesse, l'éloquence & la libéralité [...] il y eut peu de Seigneurs de son temps qui l'égalassent dans toutes ces vertus ; mais de l'aveu même de ses ennemis, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait surpassé³² ». Quant au duc de Guise, de Thou en brossa un portrait de chevalier presque parfait et de gentilhomme : beau, éloquent, libéral, bon, digne, grand chef de guerre qui savait partager les misères des soldats. Mais ces vertus humaines et guerrières étaient tempérées par une ambition démesurée qui se manifesta aux dépens de l'État et par sa maîtrise dans « l'art de dissimuler et tromper³³ ». Mezeray, lui, signa un très beau portrait de Condé, le présentant plein de vertus et, « [e] n un mot digne de toutes louanges, si la cause pour laquelle il troubla son repos & celui de la France dix ans durant, eust esté aussi bonne que ses intentions³⁴ ».

30. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, ouvr. cité, f° 147.

31. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 10, p. 470.

32. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 5, p. 572.

33. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 10, p. 475-476.

34. François de Mezeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste*, ouvr. cité, vol. 2, p. 1016.

Ces quelques lignes sont d'une portée mesurée si on les compare au traitement réservé à une autre mort discutable, celle du connétable de Montmorency, tombé lors de la bataille de Saint-Denis en novembre 1567. Personnage considérable dans l'État et au sein de la noblesse, sa disparition ne pouvait qu'attirer l'attention des historiens³⁵. Soldat valeureux, le connétable se trouvait au cœur du combat le 12 novembre lorsque, menacé de tomber sous le poids de ses ennemis, ses soldats l'abandonnèrent « lachement », selon de Mezeray, « misérablement » et « honteusement », selon de Thou. Mezeray poursuit son récit en affirmant que Montmorency fut volontairement tué par les protestants, « qui avoient coniuré sa mort en hayne de ce qu'il ne vouloit pas consentir a l'Edit de Ianvier ». Ils le chargèrent de tous côtés, et l'Écossais Robert Stuart l'acheva : « luy appuyant le pistolet entre les deux espauls », il « luy enfonce trois bales dans le corps³⁶ ». Autre historien catholique, Pierre Matthieu mentionne que le connétable, « aiant rompu les machoires à celui qui l'avoit blessé au visage, reçut d'un Escossois une pistollade dedans les reins³⁷ ». L'immoralité de ce meurtre parlait d'elle-même : la préméditation et la lâcheté se retrouvaient inscrites dans ces récits. Nul n'est besoin d'insister sur le caractère douteux du geste, en glorifiant la valeur et la vertu du connétable, comme les deux historiens l'avaient fait pour Condé et Guise. Pour sa part, de Thou nuance le tableau : « Environné de toutes parts, & pressé par Robert Stuart de se rendre, il [Montmorency] lui donna un si grand coup de la garde de son épée sur la jouë, qu'il lui fit sauter trois dents. Irrité par la douleur que lui causa ce coup, Stuart lui-même, ou quelqu'un d'autre, lui tira un coup de pistolet par derriere ; & comme sa cuirasse n'étoit pas assés forte, il fut percé & blessé mortellement³⁸ ». Stuart, protestant et étranger, n'avait pas à être épargné par l'ancien ligueur et le dévot qui déploraient la fin honteuse d'un des grands défenseurs du catholicisme au début des Guerres de religion. Leurs relations jetaient le discrédit sur le meurtrier du connétable qui, de connivence avec ses coreligionnaires, laissaient-ils sous-entendre, avait planifié l'assassinat du grand homme. Par

35. Sur ce personnage, voir Brigitte Bedos Rezak, *Anne de Montmorency seigneur de la Renaissance*, Paris, Publisud, 1990.

36. François de Mezeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste*, ouvr. cité, vol. 2, p. 969.

37. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, ouvr. cité, p. 5.

38. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, ouvr. cité, vol. 5, p. 374.

contre, le récit de de Thou ouvrait la voie à la rémission du meurtrier, Stuart — si c'était vraiment lui qui avait posé le geste — ayant agi à la fois sous le coup de la colère et en état de légitime défense.

L'oubliance décrétée par Henri IV aux lendemains des guerres civiles était, en somme, impossible à respecter, l'humanité ne pouvant vivre sans mémoire. Les uns et les autres rédigèrent, qui des Histoires, qui des Mémoires, chaque récit perpétuant le souvenir des troubles, production littéraire au demeurant abondante qui n'a pas encore été étudiée dans le contexte de la réconciliation nationale présidée par le premier Bourbon. Ces différents textes, malgré ce que pouvaient prétendre un certain nombre de leurs auteurs, ne présentaient pas de façon neutre la réalité de l'époque des Guerres de religion, dans la mesure où la manière de relater certains épisodes de l'histoire s'inscrivaient dans des cadres politique, social et religieux précis. À ce titre, il est intéressant de constater à quel point des historiens qui n'avaient, à l'origine, rien en commun ont pu traiter de manière similaire des gestes qui auraient pu leur fournir l'occasion d'attaques féroces contre celui qui les avait ordonnés. Pour marquer son adhésion à la politique de réconciliation mise de l'avant par Henri IV, le ligueur radical Pierre Matthieu a ainsi oblitéré volontairement de ses souvenirs sa haine d'Henri III et son admiration pour les membres de la famille de Guise³⁹. Cette participation volontaire à l'effort d'apaisement présidé par le roi n'empêchait toutefois pas les auteurs de livrer différents messages dans leurs œuvres et, notamment, de dénoncer le caractère immoral de certains gestes posés lors des guerres civiles. De ce point de vue, les historiens de l'après-Guerres de religion ont participé à la prise de conscience du profond bouleversement vécu par la France dans la deuxième moitié du xvi^e siècle et cet ébranlement amena certains Français à proposer l'établissement d'un nouvel ordre moral qui s'exprima particulièrement dans les écrits des moralistes du xvii^e siècle, dont la caractéristique principale sera la volonté de discipliner les passions.

39. Pierre Matthieu était, entre autres, l'auteur de *La Guisiade*, édition préparée par L. Lobbes, Genève, Droz, 1990 ; ce livre est une ode à la gloire des Guise.